



DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 04/10/2023

ID : 026-212600886-20231002-DELIB2023_60-DE

S²LOW

Publié sur le site internet le 4 octobre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023.60 Séance du 2 octobre 2023

Présidence de Monsieur Christian Gauthier
Maire de Chatuzange le Goubet

Le 2 octobre 2023 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 26 septembre 2023 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Etaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Pascal BERRANGER, Mme Céline LOPEZ, M. Gilles GARNIER, Mme Laurence THON, M. Jean-Marc ANDRÉ, Mme Stevie BONNARD, Mme Florence DEGOUGE, M. Pierre MELESI, M. Jean-Michel SARZIER, Mme Béatrice AMANDE-SEGUINEAU, Mme Nathalie ZAMMIT, M. Fabrice GAY, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, M. Eric SAULLE, Mme Mélanie PALCOUX, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET, M. Jérôme CAMACHO, M. Lilian CHEYNEL, Mme Audrey TRACOL, M. Christophe BEDOUAIN.

Ont donné pouvoir : M. Christian RAMAT à Mme Laurence THON, Mme Caroline BILLION-REY à M. Claude VOSSEY, Mme Natacha TRUCHET-COMTE à M. Christian GAUTHIER, Mme Stéphanie DESBAR à M. Lilian CHEYNEL.

Excusé : M. Roger-Pierre ROLLAND

Conseillers municipaux présents : 24

Mme Élise CLÉMENT a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Approbation du plan de sobriété énergétique

Rapporteur : Claude VOSSEY

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les recommandations gouvernementales ;

Vu le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire, dit « décret tertiaire » ;

Considérant que, pleinement consciente des enjeux climatiques, la Commune souhaite affirmer ses engagements en ce domaine et développer la consommation d'énergie verte ;

Considérant que face à la hausse du prix de l'énergie et au risque de pénurie à venir, un plan de sobriété énergétique a été élaboré par les services de la Commune, afin de réduire la consommation d'énergie à l'échelle de la collectivité ;

Considérant qu'au vu de la conjoncture environnementale et économique, ce plan sera par nature évolutif, selon son évolution et les mesures ou recommandations gouvernementales ;

Considérant que pour répondre à ces enjeux et ceux visant la neutralité carbone en 2050, la Commune a la volonté de développer un plan global de transition énergétique visant à la fois la rénovation de son patrimoine et la mise en œuvre de pratiques de gestion vertueuses.

Le contexte actuel de crise énergétique incite tous les acteurs, et en particulier les collectivités, à accélérer cette transition en accélérant/confortant certaines actions structurelles déjà engagées et en mettant en place, en complémentarité, des mesures spécifiques de sobriété énergétique et d'optimisation destinées en particulier à limiter les risques de pénurie et délestage sur la période hivernale à venir.

Les mesures concernent à la fois le fonctionnement interne de la collectivité et les politiques menées sur le territoire communal.

Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de sobriété énergétique de la Commune de Chatuzange le Goubet, joint en annexe.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le :
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



N° accusé de réception Préfecture : 026-212600886-20231002-DELIB2023_

Conseil Municipal du 2 octobre 2023

Plan sobriété énergétique de Chatuzange le Goubet

Le contexte mondial actuel, l'accélération du réchauffement climatique a engendré une crise énergétique sans précédent à laquelle chacun d'entre nous va devoir faire face.

D'autre part, la dégradation de la situation financière de la collectivité engendrée par la hausse des coûts des matières mais aussi par la charge financière des emprunts souscrits (prêt de la gendarmerie) nous impose de trouver de nouvelles marges de manœuvres.

La commune de Chatuzange le Goubet a établi un plan de sobriété communal afin de :

- réduire la consommation d'énergie des bâtiments communaux
- se conformer à l'objectif national de réduire de 10 % ses consommations d'énergie
- d'inscrire de nouveaux modes de consommation des utilisateurs dans la durée.

LES DISPOSITIONS DU PLAN COMMUNAL

Face à la situation actuelle, Chatuzange le Goubet adopte dès à présent, des mesures d'urgence.

4 axes sont ainsi définis :

- l'éclairage public et du patrimoine bâti,
- les bâtiments communaux,
- la mobilité et les déplacements
- le numérique et éco responsabilité au bureau.

1. ECLAIRAGE PUBLIC ET DU PATRIMOINE BATI

A ce jour, la commune a peu de visibilité concernant le coût de l'énergie en 2023. C'est pourquoi la Municipalité poursuivra ses efforts conjoncturels et structurels en matière d'économies d'énergie dans les mois et années à venir.

a. Eclairage public :

Actuellement, le nombre de points lumineux rentrés dans le SIG de VRA est de 1129 points dont 593 sont en Leds dû aux travaux menés depuis la prise de compétence sur Chatuzange (rénovation, enfouissement SDED et aménagement de voirie), inclus zone d'activité ainsi que les lotissements privés.

✓ *Extinction partielle de l'éclairage public (arrêté N°459-2022 du 1er décembre 2022)*

Depuis 30 janvier 2023, l'extinction partielle de l'éclairage public est effective sur l'ensemble des voies de la commune à l'exception des voies suivantes : Avenue Charles de Gaulle et avenue Georges Pompidou.

Cette extinction s'effectue selon les modalités suivantes :

- ✚ Sur Pizançon : coupure de 23h00 à 5h30 toute l'année ;
- ✚ Sur Chatuzange le Goubet : coupure de 22h00 à 6h00 du dimanche soir au jeudi soir et les vendredi et samedi de 23h00 à 6h00 ;
- ✚ Sur Papelissier : coupure de 22h00 à 6h00 du dimanche soir au jeudi soir et les vendredi et samedi de 23h00 à 6h00 ;

Le coût financier pour la mise en place des extinctions sur Chatuzange par VRA s'élève à 76 245.63€ TTC.

- ✓ *Suppression du concours des illuminations de Noël des habitants*
- ✓ *Diminution de la période d'éclairage des illuminations de Noël en adéquation avec les dispositions applicables sur les 54 communes de VRA et hors manifestations exceptionnelles (ex : chatu fête Noel, marché de Noël) et concentration sur des sites ciblés.*
- ✓ *Etude de la poursuite en 2023 du schéma directeur d'éclairage public en vue de finaliser le remplacement des 1 300 points lumineux restants en LED (600 000 € d'investissement),*

Gains financiers :

→ Majoration de la Dotation de solidarité communautaire de VRA en juin 2023 sous forme d'intéressement aux économies d'énergies réalisées suite à l'extinction nocturne de l'éclairage public (18 622€)

→ Les économies relatives aux coupures sur la commune représentent une estimation de 208 318 KWh soit 52 078€ TTC annuel.

b. Eclairage du patrimoine bâti :

- ✓ *Extinction des mises en lumière du patrimoine public (église du Goubet)*
- ✓ *Eclairage intérieur des bâtiments : remplacement des luminaires énergivores par des éclairages en LED dans l'ensemble des bâtiments communaux.*
- Actions déjà réalisées :
 - ➔ école de Pizançon,
 - ➔ Mairie : économie estimée de 67% à la mairie (amortissement sur 4 ans), travaux réalisés en décembre 2022
 - ➔ Halle des Sports : économie estimée de 65% (amortissement sur 3.59 ans)
 - ➔ ECB (salle de sport du 1er étage et pièces annexe) : économie estimée de 75%
 - ➔ école élémentaire des monts du matin : économie estimée de 80% (amortissement sur 2 ans).
- Actions à venir :
 - ➔ ECB : une étude est en cours notamment pour la salle de spectacle : économie estimée de 70% (amortissement sur 4.66 ans).

Gains financiers : environ 58 895€ / an

→ **Ecole de Pizanon** : pas de bilan de consommation chiffré

→ **Hall des sports** : 16 428€ sur 7 ans (marché actuel) soit 2 347€ / an et 5 437€ / an à partir du 1/01/2024 (nouveau marché)

→ **ECB** (salle de sport du 1er étage et pièces annexe) : pas de bilan de consommation chiffré

→ **bâtiment mairie** : 21 361.85€ sur 7 ans (marché actuel) soit 3 052€ / an et 7 070€ / an à partir du 1/01/2024 (nouveau marché)

→ **bâtiment école monts du matin** : 70 322€ sur 7 ans (marché actuel) soit 10 046€ / an et 23 273€ / an à partir du 1/01/2024 (nouveau marché)

→ **ECB** (salle de spectacle) : 63 000€ sur 7 ans (marché actuel) soit 9 000€ / an et 20 850€ / an à partir du 1/01/2024 (nouveau marché)

2. BATIMENTS - CHAUFFAGE ET CLIMATISATION

➤ Actions déjà réalisées :

→ Dans les ERP : isolation des combles et sous-sols si existants, calorifugeage de toutes les canalisations effectuées (environ 17000€ pris en charge par France écologie dans le cadre des CEE soit coût pour la collectivité 0€).

→ Lavabos et lave-mains non alimentés en eau chaude en Mairie

➤ Actions à venir :

→ **En période d'inoccupation** : abaissement de la température ou extinction de la climatisation.

→ **En période de chaleur** : mise en marche de la climatisation des locaux au-delà de 26° en intérieur

→ Généralisation des systèmes de régularisation du chauffage dans l'ensemble des bâtiments communaux,

→ Equipement des groupes scolaires d'enregistreurs de températures

→ Réglage de toutes les chaufferies avec consignes à 19°

→ Limitation de l'utilisation des vestiaires

→ Limitation de l'utilisation des salles, gymnases et terrains extérieurs en nocturne

→ le développement des énergies renouvelables (panneaux solaires sur la Couverture de 2 courts de tennis au Goubet, en réflexion pour la couverture du centre techniques municipal)

→ Limitation des stages durant les vacances scolaires d'hiver et de février

→ **les usagers des salles municipales** seront invités à porter une attention particulière à leur consommation en :

✚ veillant à bien éteindre les lumières et à fermer portes, fenêtres et volets en partant

✚ refusant tout chauffage d'appoint et autres appareils électriques consommateurs d'énergie, mais également pour des raisons de sécurité

✚ en utilisant la lumière que si cela est nécessaire

Si la sécurisation des approvisionnements énergétiques passe d'abord par une réduction des consommations, elle passe aussi par une régulation des usages afin de limiter l'impact des pics de consommation notamment électriques.

En parallèle, la commune mène une réflexion pour la mise en place d'actions en interne auprès de ses agents.

Chiffres-clés

7 % d'énergie consommée en moins en réduisant la température des pièces d'un degré en période de chauffage

50 % d'énergie consommée en moins en passant d'une température de 22 °C à 26 °C avec la climatisation

Sur le temps long, la commune s'engage à aller vers :

- une mobilité plus durable des agents communaux,
- une promotion des bonnes pratiques individuelles,
- la réalisation d'achats plus responsables et efficaces,
- la poursuite de ses actions en faveur d'une alimentation pour les repas scolaires toujours plus respectueuse de l'environnement
- une réduction de la consommation énergétique des bâtiments qui passera notamment par des travaux de rénovation thermique. C'est pour cette raison que la collectivité a engagé un diagnostic thermique des deux groupes scolaires (les Monts du Matin, et Marc Antoine et Rosalie Jullien) dans la perspective d'engager une programmation de rénovation.

Gains financiers estimés :

→ gaz = 52 000€ / an

→ électricité = 9 000€ / an avec le marché actuel et 21 000 € avec le nouveau marché de 2024 malgré la hausse du prix du KWh (passant de 60 à 139€) ainsi que 4 000 € d'économies / an suite à l'optimisation des contrats souscrits (puissance) avec notre prestataire NEW ENERGY.

→ télécommunications = 5 000€ / an

3. MOBILITES ET DEPLACEMENTS

- ✓ La modernisation de la flotte de véhicules sera poursuivie après l'achat d'un véhicule électrique en 2022.
- ✓ L'incitation aux modes de déplacement alternatifs pour les élus et agents : covoiturage, visios, mise en place du télétravail pour réduire les déplacements des agents en 2023.
- ✓ Aménagement des nouvelles pistes cyclables et de places de stationnement pour vélos à proximité des bâtiments communaux,
- ✓ Pedibus au Goubet pour relier les deux écoles.

4. NUMERIQUE ET ECO RESPONSABILITE AU BUREAU

- ✓ Il est demandé aux agents municipaux de poursuivre l'extinction systématique des lumières et des ordinateurs en fin de journée.
- ✓ Poursuite des impressions sur papier essentiellement en noir et blanc et en recto/verso sur du papier recyclé.
- ✓ Réduire la consommation des appareils informatiques : paramétrer la veille des ordinateurs, éteindre complètement les écrans la nuit, préférer les ordinateurs portables aux postes fixes, limiter le nombre d'imprimantes en privilégiant des appareils multifonctions moins nombreux.
- ✓ Sensibiliser à la maîtrise de l'usage du courrier électronique : éviter d'envoyer des pièces jointes trop lourdes, limiter le nombre de destinataires, trier et nettoyer régulièrement sa boîte de messagerie.
- ✓ Mettre en place une gestion optimisée du fonctionnement des serveurs informatiques.
- ✓ Etude d'une solution de gestion dématérialisée du courrier.

Pour en savoir plus, consultez le guide d'un numérique plus responsable, le guide « Éco-responsable au bureau » et le site Longue vie aux objets.

Chiffres-clés

50 à 80 % d'énergie consommée en moins en utilisant un ordinateur portable plutôt qu'un poste fixe

ESTIMATION GAINS TOTAUX = 194 000€

CHIFFRAGE ELECTRICITE = 84 314.04 € / an
CHIFFRAGE GAZ = 52 000€ / an
CHIFFRAGE ECLAIRAGE PUBLIC = 52 000€ / an
CHIFFRAGE FRAIS TELECOM = 5000€ / an

LES BÉNÉFICES MULTIPLES DU PLAN DE SOBRIÉTÉ

- ✓ une **diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES)** de chaque secteur et par extension de notre empreinte carbone,
- ✓ une **limitation de l'usage de ressources naturelles**,
- ✓ une **économie de fonctionnement** pour le **budget communal**.

25/09/2023

Pour mémoire, le budget annuel communal d'énergie (gaz, électricité et éclairage public) en 2021 était de 162 000 €. Cette année, la Ville devrait assumer des dépenses supplémentaires estimées à plus de 95 000 €, soit un budget total alloué à ce poste d'environ 257 000 €. La commune avait toutefois consulté en 2021 obtenant ainsi un maintien du coût de sa consommation électrique (achat énergie verte).

Pour le gaz, la commune a adhéré au groupement du SDED et subit les hausses successives 2022, 2023 et à venir. Alors que cette dépense était de 42 000 € en 2021, elle est passée à 142 000 € en 2022 et à 145 000 € au budget 2023.

Pour l'électricité, alors que nous étions aussi dans le groupement d'achat du SDED, en 2020, nous avons fait appel à un bureau d'études spécialisé (New Energie), pour qu'il nous accompagne dans le choix de notre fournisseur d'électricité. Une consultation a été lancée et c'est « Energie d'ici », une union de producteurs locaux d'électricité basée dans les Pyrénées Orientales, qui produit de l'électricité hydraulique issue de torrents et de cours d'eau, qui a été retenue. Nous avons signé un contrat de 36 mois, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023 à un tarif fixe, sans augmentation pendant 3 ans. En appliquant à notre consommation annuelle de 120 000€, les hausses subies par le groupement d'achat du SDED, nous aurions vu notre consommation passer à 205 000 € en 2022, et à 350 000 €, en 2023, selon les prévisions, soit un gain de 315 000 €.

La commune vient, par ailleurs, de signer un nouveau marché allant du 1/01/2024 au 31/12/2025 toujours avec Energie d'ici avec un maintien du prix du KM/H à 139 € sur la durée du marché.

Enfin, Valence Romans Agglo est forte heureusement là pour aider ses communes. D'abord en finançant les investissements dans les domaines dont elle a pris les compétences :

- ✓ essentiellement l'assainissement,
- ✓ la gestion des eaux pluviales,
- ✓ l'éclairage public.

Pour Chatuzange le Goubet, les montants se sont élevés à 475 000 € en 2020, 956 000 € en 2021 et 414 563 € en 2022.